

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA

Canada { Un an..... \$3.00
Six mois..... 1.50
Trois mois..... 1.00

Angleterre { Un an..... \$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

France { Un an..... \$4.00
Six mois..... 2.00
Trois mois..... 1.00

JOURNAL DES CAMPAGNES

Par an..... \$1.00

Pour la France..... 1.50

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER du CANADA

7 MARS 1893.—No 60

Reine de Chanteneuil

(SUITE)

—C'est le moment décisif, mes chéries, prononcez-t-il d'une voix tremblante. Je n'ai pas eu la force de le passer seul...

Deux bras caressants se plurent autour de son cou; d'une tenaille étreinte, on le força doucement à s'asseoir sur la causeuse.

—Ne te désolais pas ainsi d'avance, dit Cécile toujours optimiste, tu verras que nous allons recevoir une bonne nouvelle...

—Tu l'espères?... —Il faut avoir confiance en Dieu, reprit Reine en serrant fortement entre les siennes la main de Gontran, glacée, malgré la chaleur de la température; il te donnera ou le succès ou la force de supporter la défaite...

La défaite... pauvre enfant, saistu ce que tu dis?... c'est ma mort, mon déshonneur...

—Non, non... dit Cécile, frissonnante Gontran, tais-toi; nous chercherons, nous trouverons...

—On sonne!

—C'est Pierre! j'ai reconnu sa voix. Oh! celui-là c'est bien l'ami des jours malheureux...

Pierre vint droit à Gontran; mais son premier regard courut de Cécile à Reine leur apparut tout. Les espérances de Gontran étaient à jamais ruinées.

—Mon ami, dit M. de Chanteneuil, qui n'avait pas saisi cette impression, je ne sais rien encore. Ah! quelles angoisses! de minute en minute, j'attends un mot de Bréard, qui sera mon arrêt de vie ou de mort...

—Ne parlez pas ainsi, Gontran, interrompit M. de Puynormand sérieusement. Il peut en coûter à votre orgueil de voir s'écrouler votre fortune; mais tous les jours il arrive aux plus honnêtes aux plus habiles financiers d'être malheureux dans leurs affaires... des négociants font faillite n'est pas la banqueroute. Vos livres sont en règle...

—Oh! pour cela oui!

—Eh! bien, on prend des arrangements... Vous êtes jeune, actif... il faudra recommencer la bataille, nous vous aiderons...

—Pierre, comme vous me parlez... vous m'envisagez même plus la possibilité du succès... Ah! Reine! quel regard! Cécile, tu pleures... vous savez donc que tout est perdu!

De quelles tendresses on l'entourait! un rempart formé de trois cœurs aimants se mit entre lui et le malheur et le désespoir.

Il pleurait à sanglots. Sa confiance en lui-même, ses rêves d'avenir, tout s'effondrait. La perspective brillante de lancer après lui ses enfants dans la voie facile et unie où il avait si gaîment, si follement marché, s'évanouissait pour faire place à la plus terrible réalité.

(A suivre)

Son courage, son intelligence vive et prompt étaient annihilés par ce coup pourtant prévu, mais qu'il avait espéré jusqu'au bout pouvoir détourner.

Peu à peu cependant, au contact de ces chauds dévouements qui s'efforçaient de le galvaniser, il s'éveilla de son inertie.

—Pierre, dit-il, aidez-moi jusqu'au bout. Voulez-vous que nous descendions pour présider à la fermeture des bureaux au départ des employés? La machine marche encore, nul ne sait que les rouages sont brisés...

—Et on ne le saura pas encore, car M. Bréard ne viendra pas. J'ai fait exprès de le guetter à sa sortie de la Bourse.

—Que ne vous dois-je pas! Venez vous m'aidez à recevoir ces malheureux livres, à tout régler, à mesurer d'un œil ferme l'étendue du sinistre... Ah! que abime j'entrevois!

Il était en plein travail lorsqu'ils entendirent frapper à la porte du cabinet où tous deux compulsaient les registres de banque.

Gontran secoua les épaules avec une impatience nerveuse.

—Qui diable os peut-il être...

Eutrez!

Le beau Fernand, une cigarette aux lèvres, le monocle à l'œil, l'air plus sa-

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont classées sous conditions suivantes:

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centins par ligne pour la première insertion et de 7, 6 et 5 centins pour les annonces subséquentes.

Réclames: 20 centins la ligne.

Compagnie Chinic QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clergé,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'éducation

Québec, 1er janvier 1893.

FONDS DE BANQUEROUTE

BLAGDON & PARADIS

AVIS AU PUBLIC.

Prochain déménagement.

Le magasin devant être livré

NOUS AIMONS A INFORMER LE PUBLIC, qu'étant obligé de livrer le magasin prochainement, nous avons encore fait de grandes réductions. Plusieurs lignes de marchandises sont épuisées. Les Rubans s'écoulent rapidement. Les Tweeds et Etoiles à pardessus sont en quantité. Gants de Kid pour Dames et Messieurs, etc. N'oubliez pas que nous devons déménager sous peu.

CHS. F. LETELLIER,

PROPRIETAIRE.

EDOUARD N. BLAIS,

Gérant,

Québec, 2 février 1893.

414

suivant, et tout s'évanouit dans un murmure harmonieux.

Ainsi, Reine, les noces, par les accords joyeux de l'orgue, jadis dans les foudrilles, par ces gemissements prolongés. Ainsi, finira le monde, par les trompettes redoublées des anges, après la séance suprême des châtiments et des récompenses, au jour du jugement dernier.

A. DE SÉGUIER.

LOUIS JOBIN

Sculpteur et Statuaire,

—COIN DES RUES—

Châir Fontaine et Burton

QUARTIER MONTREAL,

QUEBEC.

1er janvier 1893.

Chemin de fer Québec Central

LA LIGNE DES CHARS PATRONS WAGNER

entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. Service

des trains directs entre Québec et Boston, via

Sherbrooke et le chemin de fer Boston et Maine,

entre Québec et Portland via la jonction

Duval et le chemin de fer Maine Central.

Le et après LUNDI, le 31 OCTOBRE 1892,

les trains circuleront comme suit:

EXPRESS—Ce train court directement avec

char Wagner de Québec à Springfield et fait

racourciement à Duvalwell jonction avec

chairs directs pour Portland et autres endroits

du Maine, laisse Québec 1.30 h. p. m. Quitte

Lévis à 2 h. p. m., arrive la jonction Duval-

well à 6.50 h. p. m., quitte la jonction de

Duvalwell 7.00 h. p. m., arrive à Sherbrooke

à 8.05 h. p. m., arrive à Lévis à 8.05 h.

Le et après LUNDI, le 31 OCTOBRE 1892,

les trains circuleront comme suit:

EXPRESS—Ce train court directement avec

char Wagner de Québec à Springfield et fait

racourciement à Duvalwell jonction avec

chairs directs pour Portland et autres endroits

du Maine, laisse Québec 1.30 h. p. m. Quitte

Lévis à 2 h. p. m., arrive la jonction Duval-

well à 6.50 h. p. m., quitte la jonction de

Duvalwell 7.00 h. p. m., arrive à Sherbrooke

à 8.05 h. p. m., arrive à Lévis à 8.05 h.

Le et après LUNDI, le 31 OCTOBRE 1892,

les trains circuleront comme suit:

EXPRESS—Ce train court directement avec

char Wagner de Québec à Springfield et fait

racourciement à Duvalwell jonction avec

chairs directs pour Portland et autres endroits

du Maine, laisse Québec 1.30 h. p. m. Quitte

Lévis à 2 h. p. m., arrive la jonction Duval-

well à 6.50 h. p. m., quitte la jonction de

Duvalwell 7.00 h. p. m., arrive à Sherbrooke

à 8.05 h. p. m., arrive à Lévis à 8.05 h.

Le et après LUNDI, le 31 OCTOBRE 1892,

les trains circuleront comme suit:

Chemin de fer Intercolonial.

1892-ARRANGEMENT D'HIVER-1893

Le et après LUNDI, le 17 OCTOBRE 1892,

les trains arriveront tous les jours, (dimanche

excepté) comme suit:

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour Rivière-du-Loup... 8.00

Express direct pour St-Jean, Halifax et

Sydney (le lundi excepté)..... 14.40

Express pour la Rivière-du-Loup..... 17.00

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup... 5.50

Express direct de St-Jean, Halifax et

Sydney (le lundi excepté)..... 2.00

Accommodation de Campbell et Ri-

vière-du-Loup..... 13.00

Le char d'acier attaché au convoi laissent

Lévis à 14.40 hrs, va directement à Halifax.

Le train arrivant à Lévis à 5.00 heures lais-

sera la Rivière-du-Loup le dimanche soir; mais

pas le samedi soir.

Les chars sur l'express direct sont éclairés à

l'électricité et chauffés par la vapeur de la

locomotive.

Tous les trains circulent sur l'Indicteur

Eastern Standard.

Des billets peuvent être obtenus, et toute

information au sujet de la route, aussi des prix

du fret et des passagers, en s'adressant à

D. R. MACDONALD,

Agent à Québec,

49, rue Dalhousie, Québec.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer

Montréal, N.-B., 21 octobre 1892.

Québec, 24 octobre 1892.

Chemin de fer Québec, Mont-

morency et Charlevoix

A COMMENCER LUNDI, le 17 OCTOBRE,

1892, les convois circuleront comme suit:

LA SEMAINE

Laisseront Québec. Arriveront à St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

Dimanche seulement.

DIMANCHES.

Laisseront Québec. Arriveront St-Jean

7.55 A. M. 9.00 A. M.

6.10 P. M. 7.25 A. M.

Laisseront St-Jean. Arriveront à Québec

5.45 A. M. 6.50 A. M.

11.50 A. M. 12.55 P. M.

11.20 P. M. 1.25 P. M.

*Excepté le samedi.

AMIANTE !!! AMIANTE !!!
BOITES EN AMIANTE.— depuis \$5.00, à l'usage des fabriques, usines, usines et généralement pour la sauvegarde de papiers importants.
ENDUITS POUR TUYAUX ET BOUILLOIRES.
Carton d'Amiante,
Papier d'Amiante,
Pipes d'Amiante,
Pressé éponge d'Amiante,
Ciment d'Amiante.

La WANZER LAMPE en Nickel, sans cheminée, très économique, ne donnant aucun odeur, et munie d'un triple système de ventilation, ne brûlant que cinq minutes. La WANZER est un bijou, donnant la lumière de 40 chandelles, et consommant l'huile ordinaire.

PRIX : \$3.75

POELES A GAZ. imitation de feux, de cheminée, brûlant du gaz, pour le nettoyage du cuivre, de l'argent et de l'or.
ADAMANT.

Plâtre Allemand ayant la dureté du marbre quatre heures après son application, et demeurant entièrement à l'épreuve du feu ou de l'eau. Plus de chute, de fissures dans les enduits.

AVIS aux architectes et aux constructeurs.
 Devant arriver bientôt VAISSELLE EN ALUMINE, avec dessins et coloris nouveaux. AVEZ aux maisons d'éducation et aux Hôtels !!!

THEO. HAMEL

4 COTE DE LA MONTAGNE

Québec, 24 Décembre 1892.—1 an 361

CANADA
 QUÉBEC, 7 Mars 1893

Les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse

Ce sujet fait parler et agir beaucoup d'hommes politiques, de ce temps-ci.

Il faut avouer que la question est importante. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a l'honneur d'être le seul syndicat connu sous le nom de Syndicat Whitney, le droit d'exploiter une partie des mines de cette province pendant une période de 99 ans. Cette transaction est approuvée par une partie de la population des provinces maritimes, tandis qu'un grand nombre d'autres personnes la dénoncent énergiquement. Parmi ces derniers, est le Dr Weldon, député à la Chambre des Communes, qui demande au gouvernement fédéral le désaveu de la loi. Le Dr Weldon prétend d'abord que cette transaction est contraire aux intérêts de l'empire. Ses renseignements sont qu'il exploite ces mines, étant aux mains d'étrangers, — en partie des américains — ceux-ci, advenant le cas d'une guerre entre la Russie et l'Angleterre, pourraient vendre leurs droits d'exploitation à l'ennemi, et l'Angleterre se verrait privée d'approvisionnement de charbon sur l'Atlantique. La loi ne contient aucune clause qui sauvegarde les intérêts de l'empire ou même de la province.

Pourquoi qu'il paie régulièrement son droit d'exploitation, le syndicat peut faire des mines ce que bon lui semblera, sans crainte d'être le moins rémunéré par l'exécutif d'Halifax qui n'a plus aucun contrôle efficace sur les mines pendant cette longue période de 99 ans. Il est vrai que le droit d'exploitation a été élevé de 10 cents à 12 cents par tonne; mais ce prix est pour toute la durée du contrat, et advenant le cas où le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse se verrait obligé d'augmenter ce droit d'exploitation des mines, il ne pourrait atteindre le syndicat Whitney.

De plus, il y a le danger du monopole qui semble très imminent. Si cette combinaison s'entendait avec celles des Etats-Unis pour élever le prix du charbon, seulement de cinquante centimes par tonne, on serait obligé d'avoir recours au charbon anglais, et la moitié des manufactures du Nouveau-Brunswick fermentaient leurs portes.

Et si ce monopole allait surgir, la province reculerait d'un demi-siècle. En 1826 le roi George III donna l'exploitation des mines de la Nouvelle-Ecosse à un personnage qui céda ses droits à un joaillier de Londres. Celui-ci par caprice ou autrement, n'exploita jamais ces ressources minières, et il ne consentit jamais non plus à louer les mines. Il y avait environ trente ans, grâce aux efforts de sir Adam Archibald, du juge Johnston et de MM. Ritchie, Howe et Young, ce monopole fut brisé. Puis on fit des lois pour empêcher la création de nouveaux monopoles. On déclarait qu'à l'avenir aucune personne n'aurait droit d'exploiter plus d'un mille carré de terrain houiller, deux milles tout au plus, et dans les circonstances exceptionnelles, 5 milles. Le droit d'exploitation n'était donné que pour vingt ans, à l'expiration desquelles il pourrait être annulé sur preuve qu'une seule des conditions du contrat n'était pas fidèlement remplie. Enfin, le transfert du permis d'exploitation ne pouvait avoir lieu sans le consentement de la Législature, ce qui laissait celle-ci maîtresse de briser tout monopole qui cherchait à s'établir dans la province.

La nouvelle loi fait disparaître toutes

ces dispositions, en apparence au moins, d'une grande sagesse.

Pour ces raisons, le Dr Weldon demande que la loi soit désavouée.

Mais il n'est pas probable qu'elle le soit, au moins c'est ce que Sir John Thompson a dit lorsque la question est venue devant la chambre. Le premier ministre se place à un tout autre point de vue que le Dr Weldon.

Ces mines appartiennent complètement à la Nouvelle-Ecosse qui, seule a le droit d'en disposer comme elle le voudra. Etant donné ce principe, si le pouvoir fédéral intervenait pour réviser ce marché, on pourrait lui demander d'en faire autant pour la législation minière de Québec où la régie des terres publiques dans la province d'Ontario. Là est toute la question. Que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ait fait une bonne ou une mauvaise transaction, cela n'a rien à faire avec l'attitude que le gouvernement fédéral doit prendre vis-à-vis cette législation. La question de principe seule doit le guider, et dans les circonstances, conclut le premier ministre, il ne serait pas justifiable d'exercer le droit de veto.

Le Dr Weldon a retiré sa motion sans demander le vote. Faut-il en conclure que le dernier mot est dit? Il pourrait bien se faire que non. Les adversaires de la transaction ont adressé au ministre des affaires étrangères à Londres une copie de l'acte, en même temps qu'un mémoire exposant ce qu'ils croient être de nature à menacer les intérêts de l'empire, en cas de conflit entre la Grande Bretagne et une puissance étrangère. Si le gouvernement anglais partageait leurs vues, quel serait le résultat?

Quoi qu'il arrive, cette transaction marquera dans les annales politiques de la Nouvelle-Ecosse dont l'industrie houillère se trouve maintenant en grande partie à la merci d'une organisation puissante qui peut produire beaucoup de bien, mais aussi de grands désordres, sans que le gouvernement ait le droit de l'empêcher aussi longtemps qu'elle paiera fidèlement son permis d'exploitation.

DISCOURS DU PRESIDENT CLEVELAND

Le jour de son installation

SAMEDI LE 4 MARS

Mes concitoyens,

Pour obéir au mandat que m'ont confié mes compatriotes, je me voyais bientôt à leur service sous l'obligation d'un serment solennel. Profondément touché de l'expression de confiance et d'attachement à ma personne, qui m'ont appelé à remplir ces hautes fonctions, je ne puis mieux exprimer ma reconnaissance qu'en m'adressant devant Dieu et ses témoins de me consacrer tout entier et sans réserve aucune à assurer la prospérité et le bien-être de ceux à qui je dois cet honneur. Il me semble qu'il est opportun en cette occasion, tout en indiquant sur les questions publiques d'importance actuelle, de mentionner aussi brièvement l'existence de certaines conditions et de certaines tendances existant au milieu de notre population qui menacent l'intégrité et l'utilité de son gouvernement.

Pendant que tout citoyen américain doit regarder avec le plus grand orgueil et le plus grand enthousiasme l'avancement et le progrès de notre pays, l'aptitude de nos institutions à soutenir les choses les plus grandes de la violence, la merveilleuse énergie et l'esprit d'entreprise de notre peuple et la supériorité prouvée de notre libre gouvernement, il nous est imposé ce devoir de veiller sans cesse et d'être toujours sur nos gardes pour parer à tout symptôme d'insécurité affaiblissant qui menace notre vigueur nationale. L'homme fort qui se reposait sur sa robuste santé cherchait le travail le plus actif de la vie et se complaisait dans la hardiesse d'un labeur incessant peut d'un moment à l'autre à tel point surmenager ses forces vitales que la chute soudaine devient inévitable. On ne peut nier que les prodigieux progrès accomplis comme peuple par la nation américaine et la robuste vitalité de ce pays ont donné lieu à une certaine négligence de ces lois qui gouvernent la santé nationale, de ces lois auxquelles nous ne pouvons pas plus nous soustraire que la vie humaine peut échapper aux lois de Dieu et de la nature. Il est manifeste que rien n'est plus vrai pour notre suprématie comme nation et pour le bon fonctionnement de notre gouvernement que la création d'un cours monotone sur des bases solides et permanentes. Le discrédit du cours monétaire doit immédiatement occuper l'attention de nos hommes d'Etat les plus éclairés. Le danger de la diminution de la capacité d'achat de ceux qui gagnent leur pain grâce au travail, devrait être le plus énergique stimulant pour l'adoption de mesures immédiates et conservatrices de nature à améliorer notre situation actuelle si embarrassée. A ce sujet, nous serions sages en modérant notre confiance et notre foi en notre force nationale et nos ressources, en concédant franchement que, même avec ces qualités, il ne nous est pas permis de violer impunément les inexorables lois de la finance et du commerce. En même temps, dans nos efforts pour concilier les divergences d'opinion, nous devons laisser de côté l'intolérance de la passion. Votre jugement ne doit pas être faussé par des phrases ronflantes ni par l'intérêt personnel. J'ai confiance qu'en traitant ce sujet avec de telles dispositions, nous trouverons une législation efficace et salutaire. Durant l'intervalle, autant que la branche exécutive du gouvernement peut intervenir, aucun des pouvoirs qui lui sont conférés ne sera oublié, lorsqu'il sera nécessaire de les

mettre en exécution, afin de maintenir notre crédit national et de prévenir le désastre financier. Un autre danger existe qui se rapproche de la confiance exagérée que nous avons dans la grandeur de la patrie — ce qui nous porte à rejeter les règles de prudence que commande la sûreté publique — et cet autre danger n'est pas moins sérieux. Je veux parler de la disposition qui prédomine chez le peuple américain d'attendre de l'administration des affaires publiques des avantages individuels spéciaux et directs. Le verdict de nos votants qui condamne comme injuste le maintien de la protection pour la protection, enjoint aux serviteurs du peuple de stigmatiser et de détruire le germe des maux de même nature qui proviennent du "paternalisme".

C'est là l'écueil des institutions américaines et le péril constant du peuple par le peuple. Ce système dégrade, pour le plus grand bien de la gente habile, le plan de conduite que nos pères nous ont laissé comme un objet d'amour et de vénération. Il pervertit le sentiment patriotique de nos compatriotes et les pousse à un mesquin calcul de gain sordide à être tiré du maintien de leur gouvernement. Il mine sourdement la confiance que notre peuple a en lui-même et lui substitue la dépendance du favoritisme gouvernemental. Il déjoue l'esprit du véritable "américanisme" et stupéfie chacun des nobles traits de caractère du citoyen américain. L'enseignement du "paternalisme" devrait être ignoré et une leçon meilleure enseignée, celle qui consiste à enseigner au peuple à donner son appui chaleureux et patriotique à son gouvernement sans compter sur l'appui du gouvernement pour le soutien du peuple. Accepter ce principe est refuser les faveurs et les subventions qui grèvent le travail et l'activité d'une partie de nos citoyens, afin d'aider les entreprises considérées et languissantes. Ce système conduit encore à la dépense extravagante en pensions, dépense disproportionnée en regard de la reconnaissance légitime des services rendus à la patrie. Il protège le noble sentiment qu'éprouve promptement le peuple pour ceux qui sont devenus invalides à son service. Tout américain aimant sa patrie doit se faire un devoir d'arrêter, dès son début, toute tendance à oublier la frugalité et l'économie. Le contraire de cette doctrine fait des mandataires du peuple, des dilapidateurs et les encourage à la prodigalité et à l'extravagance. Dilapider les fonds publics est un crime contre les citoyens. Le mépris de l'économie et de la frugalité sapent les bases mêmes de notre caractère national.

Les dépenses publiques doivent être commandées par la nécessité. Chez le peuple, la frugalité est la meilleure garantie de l'appui efficace de nos libres institutions.

Les mauvais emplois des fonds publics est évité lorsque les fonctionnaires ne sont pas choisis parmi les membres du parti exclusivement, mais parmi les plus méritants. L'efficacité du service public et la compétence des titulaires provoquent l'attention des législateurs. Les efforts jusqu'ici faits pour épurer le service méritent les plus sincères éloges. La formation des monopoles ou syndicats ne doit pas être encouragée. Les champs des affaires doivent être laissés absolument libres. La loyauté que nous devons au gouvernement nous fera rendre justice à tout le monde.

Reforme du tarif

Le vœu du peuple américain est qu'il y ait réforme du tarif. Il s'est prononcé pour un remaniement sur une base plus juste et équitable. Ses mandataires ont reçu un mandat impératif et ils vont avoir à se mettre immédiatement à l'œuvre. Notre tâche doit être accomplie sans hésitation, mais sans esprit de vengeance. Notre mission n'est pas de punir, mais seulement de corriger le mal. Si, en voulant rendre justice au peuple nous faisons disparaître des inégalités et des préférences, ce seront des incidents dérivant de notre retour au droit et à la justice. Si nous exigeons des réfractaires un acquiescement à la théorie de l'honorable distribution des fonds du trésor public, nous ne ferons qu'insister sur un principe qui est la base de nos libres institutions.

M. Cleveland a parlé avec une force et une clarté remarquables, absence totale de déclamations. Des phrases mesurées et étudiées.

La bible sur laquelle M. Cleveland a prêté serment est celle qui lui fut donnée par sa mère il y a 41, et elle lui servit, il y a 8 ans, lorsqu'il fut élu président contre M. Blaine.

Après le discours d'inauguration, MM. Cleveland et Harrison suivis par les sénateurs et les députés, les juges et toute la multitude se dirigèrent vers la chambre des représentants. Un goûter des plus exquis fut servi aux deux présidents auquel prirent part quelques sénateurs et membres du corps diplomatiques.

A Washington

DERNIERE SEANCE DU CABINET HARRISON

Installation de M. Cleveland

GRANDE DEMONSTRATION

Washington, 4.—La dernière séance du cabinet Harrison a eu lieu hier après-midi.

Tous les membres étaient présents et la conférence a duré environ une demi-heure. Le président a remercié les membres de leur loyal support et leur a serré la main cordialement.

A sept heures et demie hier soir, M. et Mme Cleveland ont été invités à un dîner intime, chez l'ex-président Harrison.

Il y a quelques jours, le président Harrison a touché son salaire d'un mois s'élevant à \$14,667.

Washington, 4 mars.—L'installation du président Cleveland a eu lieu aujourd'hui avec tout le cérémonial ordinaire. Il y avait une foule immense et si la

température eût été un peu favorable, l'assistance aurait été au moins la double. Toutes les places disponibles sur les parcsours de la procession, fenêtres, galeries, estrades, étaient bondées d'avance à \$5 et \$10. Cleveland a été l'objet d'une ovation enthousiaste.

Il était un peu plus de 11 heures quand le président Cleveland et le vice-président Stevenson sont entrés à la Maison Blanche. Ils ont été reçus dans la chambre bleue par le président Harrison. Quelques minutes après, Cleveland et Harrison sont ressortis et montent dans une voiture découverte la procession s'est remise en marche pour le capitole.

M. et Mme McKee restèrent à la Maison Blanche pour recevoir M. et Mme Cleveland, à leur retour du capitole.

Mme Cleveland, sa mère, Mme Perrin et son beau-père M. Perrin occupaient des sièges dans la galerie du président.

Le corps diplomatique au grand complet et costumé occupait la première place, puis venaient les juges de la Cour Suprême.

Le parti présidentiel suivi de son escorte militaire, est arrivé au Capitole à midi.

Le président Cleveland a commencé son discours d'inauguration à 1.35 hrs.

Dans son discours, M. Cleveland promet que les promesses faites par son parti seront fidèlement exécutées.

Rien n'égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

A L'ACADEMIE COMMERCIALE

DISTRIBUTION DES MEDAILLES

UNE MAGNIFIQUE SOIREE

La séance littéraire et musicale, donnée hier soir à l'Académie commerciale, fait honneur aux membres du Cercle de la Salle et ajoute une nouvelle page glorieuse au glorieux passé de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne. On ne pouvait mieux clore le concours calligraphique que l'on avait organisé en vue de l'exposition de Chicago; c'était le véritable *finis coronat opus*.

Le programme était des mieux préparés; les discours ont été magnifiques, le chant ravissant et la musique instrumentale entraînante; rien n'a fait défaut.

Un auditoire nombreux et composé de l'élite de la société québécoise assistait à cette joyeuse fête. On y remarquait un grand nombre de dames.

M. J. Picard président du Cercle de la Salle, présidait la séance, ayant à sa droite, les honorables juges Casault et Blanchot, l'honorable M. Oumet, surintendant de l'instruction publique etc., à sa gauche Mgr Marois vicaire-général, l'honorable juge Routhier, Mgr B. Paquet, recteur de l'université Laval et M. l'abbé L.-H. Paquet occupaient des sièges d'honneur, en avant des invités et près de l'estrade, ainsi que les Révérends Frères Denis, directeur de l'Académie, et André, directeur du Cercle de la Salle. Plusieurs autres membres du clergé richaissaient l'éclat de cette soirée de leur présence, entre autres les RR. PP. Martineau et LeCompte, S. J. et Bernier, chapelain du bon Pasteur.

La séance commença à huit heures par le "Chœur du Marché" de l'opéra Masaniello d'Auber, exécuté par le Quatuor Gounod avec accompagnement de piano par M. Léon Dessane, directeur de ce Quatuor. Ce Chœur est charmant, et aussi le Quatuor a su en faire ressortir toutes les beautés.

Est venu ensuite un trio de l'opéra du Val d'Andorre, de Halévy, rendu par Mme Dr Samson et MM. Jos. Lamontagne et Jos. Fecteau. Succès très vif.

Mgr Paquet monta alors sur l'estrade, et expliqua, comme président des juges chargés de la distribution des prix mérités par les heureux concurrents, la manière dont le jury avait procédé pour décerner les palmes aux vainqueurs.

Voici la liste des prix :

MM. A. M. Drouin, J. A. Arcand, A. O. Watton, Diplômes hors de concours.

M. N. Hudon : 1er prix calligraphique, 4ème genre artistique; Médaille en bronze du Lieutenant-Gouverneur.

M. T. J. Maguire : 1er genre commercial; Méd. en argent de l'Hon. A. R. Angers.

M. Ap. Montminy : 1er genre artistique, 2ème enluminure; Médaille d'or de S. E. le card. Taschereau.

M. A. Lafrance : 1er enluminure; Méd. d'or de Mgr Labrecque.

M. J. G. Lapointe : 2ème genre commercial, 3ème genre artistique; Méd. d'or par M. J. B. Laliberté.

M. J. B. Matte : 2ème prix genre artistique; Méd. d'argent par Rev. F. X. Faguy.

M. Edmond Bédard : 3 prix genre commercial, méd. d'or par Chevalier O. Robitaille.

Liste de la 5ème division

M. A. E. Conet : 2 prix calligraphie, 2 genre commercial, 2 genre artistique, méd. en or pure surint. de l'Ins. Pub. l'Hon. Gédéon Oumet.

M. E. Boisseau : 3 prix calligraphie (1er division), 1 genre commercial, 2 genre artistique, méd. en or par T. Le-droit.

M. N. Lachance : 1er prix calligraphie, méd. en vermeil par Mgr Benj. Paquet.

M. Jos. Lapointe : 1er prix calligraphie, médaille en or par M. H. A. Bédard.

M. A. Légaré : 1er prix genre artistique, médaille en argent par Son Honneur M. J. T. Frémont maire.

M. E. St-Hilaire : 3e prix genre commercial, médaille en argent par Chevalier Chs Baillargé.

M. Geo Myrand : compendium d'écriture présenté par F. Carbray, M. P. J. T. Côté : volume présenté par M. T. Bédard.

M. O. Châteauneuf : volume présenté par Rev. Fr. Denis, directeur de l'Académie Commerciale.

Diplômes décernés à MM. J. Glackmeyer, P. McKnight, A. Jobin, L. E. Grondin, A. Migner, J. Poitras, A. Lechasseur, J. Labrecque, H. G. Gaudry, Frs. Houde et E. Turgeon.

La deuxième partie du programme se lit comme suit :

4.—CHŒUR "La cantilène" de l'op. Mirreille GOUNOD

5.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

6.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

7.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

8.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

9.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

10.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

11.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

12.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

13.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

14.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

15.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

16.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

17.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

18.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

19.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

20.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

21.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

22.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

23.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

24.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

25.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

26.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

27.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

28.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

29.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

30.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

31.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

32.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

33.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

34.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

35.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

36.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

37.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

38.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

39.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

40.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

41.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

42.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

43.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

44.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

45.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

46.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

47.—CHŒUR "L'air de la valse" de l'op. Mirreille GOUNOD

PURIFIEZ LE SANG — **COMME REMÈDE INFALLIBLE** — **PRENDRE TOUJOURS LA VÉRITABLE** — **FORTIFIER LE SYSTÈME**

POUR LES SCROFULES — **POUR LES ULCÈRES** — **POUR LA DÉPILITÉ NERVEUSE** — **POUR LA GOUTTE** — **POUR ENRICHIR LE SANG**

ESSAYEZ LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL 60 ANS DE SUCCÈS

MALADIES DU FOIE — **MALADIES DES REINS**

1892-AUTOMNE-1892

Nouvelles Marchandises !!!

Nouvelles Marchandises pour Habits, Cravattes, Cashemires, Draps à Manteaux, Habits en Tricot, Marchandises en Plumes et en Pluch, Nouveaux Tweeds et Serges, Napeloths, Mellons, Castors, Etc., Etc.

COST BUT NOT THE LEAST, un lot de Veste pour automne et hiver, pour Dames venant justement d'arriver. VENEZ A BONNE HEURE, ET FAITES VOTRE CHOIX.

GENEREUX & LACHANCE,
 358, Rue St-Jean,
 (BLOC METRINGTON.)

Québec, 27 juin 1892.—1 an.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBATAILLE, ECR., Pharmacien, CHIER MONSIEUR.

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROUSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets ont à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il serait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement à tout le monde le RESTAURATEUR DE ROUSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPE, ST JEAN-DE-MATHA, Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROUSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROUSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPE N.P., St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST JEAN-DE-VALOIS.

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROUSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes :

10. Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur d'origine. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus *blonds* comme dans le temps de ma première jeunesse.

20. Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROUSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux *tiennent* mieux que jamais.

30. Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma

A VENDRE
OU A
LOUER

Conditions faciles.

MAISON N° 37.
Rue Richelieu,
Contenant 11 Chambres.

MAISON N° 39.
Rue Richelieu,
Contenant 15 Chambres.

MAISON N° 41.
Rue Richelieu,
Contenant 11 Chambres.

A LOUER un Bureau N° 93.
Rue St-Jean.

A VENDRE A BAS PRIX
Un bon Cheval.

Adresse chez

ALLAIRE
Rue Saint-Jean,
HAUTE-VILLE,
Québec.

Qu'bec, 21 avril 1892-Jan. 49

CHOLERA !
Faites vite, TERRIBLE MALADIE et vous mourrez de suite.

L'ANTICHOLOERIQUE du Dr NEY

La Diarrhée, quelque qu'elle soit, est ordinairement le caractère grave du Choléra. C'est souvent des conséquences funestes si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLOERIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal redoutable.

M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit lui-même :

« J'ai eu l'honneur de vous adresser, Monsieur, un flacon de votre Anticholérique. Je vous prie de croire que j'en ai fait usage avec succès. C'est un remède excellent et qui agit très vite. Je vous prie de croire que j'en ai fait usage avec succès. C'est un remède excellent et qui agit très vite. »

En vente partout à 50 cents le flacon.

L. ROBUTABLE, Chimiste.
Boulevard P. Q.

PRINTEMPS 1893 !
MARCHANDISES NOUVELLES.

NOUS OUVONS CETTE SEMAINE
notre premier envoi de MARCHANDISES
NOUVELLES pour le PRINTEMPS.

Rouges & Robes. Costumes. Garnitures.
Manteaux. Capes. Gilets.
Robes à manteaux, etc.

GLOVER, FRY & CIE.
DEPARTEMENT DU TAILLEUR.

Nous avons reçu nos nouvelles importations
de printemps pour ce département.

Dernières nouveautés en
Tweeds pour Pantalons.

NOUVELLES ETOFFES
—O FOUR O—

HABITS et HABILLEMENTS complets.
NOUVELLES ETOFFES
—O POUR O—

PARDESSUS, Ac. & Ac. & Ac.
GLOVER, FRY & CIE.

Que bec, 1er mai 1892

BEHAN BROS
GRANDE
W E C N E R E

Bon Marché
—O DE O—

Marchandises Domestiques.

Cotons blancs et jaunes.
Cotons et Toiles de drap.
Cotons et Toiles à tricoter.
Cotons de toile et de coton.
Les meilleures toiles d'Irlande.
Toiles à tricoter, serviettes.
Toiles à tricoter, serviettes.
Toiles à tricoter, serviettes.

TOUT A PRIX REQUIT !

DEUX BALLOTS de COTON JAUNE
A 67 cts VALANTS cts.

Canal de Soulanges
Avis aux entrepreneurs

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sous-secrétaire des Travaux publics, 100, rue de la Montre, à Québec, pour le Canal de Soulanges, seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'est et de l'ouest, JEUDI, le quatorzième jour de MARS 1893, pour les travaux en rapport avec les sections Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Une carte de la localité avec les plans et les spécifications de l'ouvrage, peuvent être vus le 24 FÉVRIER au bureau de l'ingénieur, à Côteau Landing. On peut aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Dans le cas de soumission par une société, les noms et signatures au complet, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de la société devront être mentionnés, et de plus un *chèque de banque* acceptée, pour la somme de deux mille dollars (\$2,000) devra accompagner la soumission pour la section No 12. Ces chèques de banque acceptés doivent être endossés et faits payables à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics, et ils seront gardés si la partie contractante refuse d'entrer en contrat pour l'ouvrage et aux prix et conditions mentionnées dans la soumission. Les chèques de banque acceptés ainsi donnés en garantie seront retournés aux parties intéressées dans les soumissions ne seront pas acceptées.

Le Département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,
J. H. BALDERSON, Secrétaire.
(Chemin de fer et canaux,
Département des Travaux publics)
Ottawa, 12 février 1893.
Québec, 22 février 1893—61.

LE
Courrier du Canada

Est en vente chez MM. Bédard tabac-
coniste, 340 rue St-Jean, Bergeron, 91,
rue St-Jean, Victor Marier, dépôt central
de journaux, rue d'Aiguillon, Fiteau,
libraire, rue Baade, H. V. Bernard St-
Pierre, 84 Côte d'Abraham, Larue coin
des rues St-Jean et St-Eustache, Francis
Henry 413, rue St-Joseph, St-Roch, F.
X. Garant, 12 et 14, rue St-Jean, H. V.,
Alexandre Vézina, 485, rue St-Jean, devant
l'église, Drouin & Frère, rue Saint-
Joseph, Saint-Roch, M. Berlinguet,
343, rue St-Joseph, St-Roch, C. Vail-
lancourt, 82 rue St-Joseph, St-Roch,
Dalles Gastonguay et Vaillancourt,
745, rue St-Valier, St-Sauveur, et à
Lévis chez M. C. A. Demers, station
de P. C. R.

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE et LIQUIDATEUR
SPECIALITE.

REGLEMENT DE FAILLITES.

NOUS AVONS DES AVANTAGES PARTI-
CULIERS pour agir d'intermédiaires entre dé-
biteurs et créanciers dans les cas de faillite.
Nous nous occupons aussi de l'achat et de la
vente de parts des banques, débiteurs des prêts
sur hypothèque et sur autres valeurs etc.

BUREAU
No 95, rue St-Pierre,
QUEBEC

H. BURROUGHS,
Comptable

LIGNE ALLAN
STEAMERS DE LA MALLE ROYALE

1892-Arrangements d'hiver-1893

Les lignes de cette compagnie se composent
de steamers à double hélice, construits sur le
Clyde.

TOUT EN FER ET EN ACIER.
Ils sont construits en compartiments étanches
ne sont pas surpassables en force, vitesse et
confort, et sont fournis de toutes les amé-
liorations modernes que l'expérience pratique peut
suggérer.

Service de Liverpool, Londonderry,
Halifax et Portland

De	Steamers	De	De
Liverpool		Portland	Halifax
12 Janv.	*Monsieur	2 Fév.	4 Fév.
15 Janv.	*Monsieur	5 Fév.	7 Fév.
18 Janv.	*Monsieur	8 Fév.	10 Fév.
21 Janv.	*Monsieur	11 Fév.	13 Fév.
24 Janv.	*Monsieur	14 Fév.	16 Fév.
27 Janv.	*Monsieur	17 Fév.	19 Fév.
30 Janv.	*Monsieur	20 Fév.	22 Fév.
31 Janv.	*Monsieur	21 Fév.	23 Fév.

Les steamers avec le transportent que des
passagers de chambre en aillant en Europe, à
moins que les agents ne reçoivent un ordre
contraire.

Les steamers partent de Portland vers 1 heure
du matin, le jeudi après-midi, aussitôt que pos-
sible après l'arrivée du convoi du Grand Tronc
de Portland à midi et de Halifax à 1 h. p. m.
Le samedi, aussitôt que possible après l'arri-
vée du convoi de l'Intercolonial à 3 midi.

Les Passagers sont admis à l'électricité.

PREMIER PASSAGE DE PORTLAND OU
HALIFAX

CABINE... \$45.00 à \$70.00
Suivant le steamer et les commodités.
INTERMÉDIAIRE... \$20.00
ENTRÉE... \$10.00

Les Billets de retour émis à prix réduits.

Service de la malle de Liverpool,
Queenstown, St-John's, Halifax
et Baltimore

De	Steamers	De	De
Glasgow		Boston	Philadel- phie.
13 Janv.	*Monsieur	20 Janv.	7 Fév.
20 Janv.	*Monsieur	27 Janv.	14 Fév.
27 Janv.	*Monsieur	3 Fév.	21 Fév.
3 Fév.	*Monsieur	10 Fév.	28 Fév.
10 Fév.	*Monsieur	17 Fév.	6 Mars.
17 Fév.	*Monsieur	24 Fév.	13 Mars.
24 Fév.	*Monsieur	3 Mars.	20 Mars.

*Via Halifax en venant de Glasgow.
Les steamers ne transportent pas de passagers
en allant en Europe.

Pour plus amples détails, s'adresser à
ALLANS, RAE & CIE.
Agents.

TÉLÉGRAPHIE
PARLEMENT FÉDÉRAL
CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 6 mars.

La séance est ouverte à trois heures.
M. BEAUSOLEIL dépose un bill intitulé : "Loi concernant les juges de sessions de la paix pour les villes de Québec et de Montréal."

M. DAVIES demande si la nomination du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick se fera avant le départ du premier ministre.

Sir JOHN THOMPSON répond qu'il n'est pas en position de dire si cette nomination se fera avant son départ, si toutefois il part.

M. KAULBACK demande si c'est l'intention du gouvernement d'enlever le *modus vivendi* entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis au sujet des privilèges accordés aux pêcheurs américains sur la côte de l'Atlantique.

L'honorable M. COSTIGAN dit qu'un ordre en conseil a été passé le 17 janvier 1893 autorisant l'émission de licences de pêche d'après le *modus vivendi* pour la saison de pêche de 1893.

M. BRODEUR demande si le gouverneur a nommé un juge de la Cour Supérieure à Montréal pour remplacer le juge Wurtelle. Si non, quand le gouvernement se propose de faire cette nomination. Si le gouvernement sait que la législature provinciale a demandé la nomination de deux juges de la Cour de Circuit à Montréal, et si c'est son intention de faire ces nominations cette année.

Sir JOHN THOMPSON dit que le successeur du juge Wurtelle n'est pas encore nommé. Le gouvernement ne se propose pas de faire des nominations de juges sans avoir eu une conférence avec le gouvernement de Québec, attendu que le système judiciaire de cette province doit être révisé. On dit que le gouvernement de Québec demandera prochainement une conférence avec le gouvernement du Dominion sur ce sujet.

Sur la proposition que la chambre se forme en comité des subsides.

M. Tarte, député de l'Islet, se lève pour amener la question des écoles de Manitoba sur le tapis et parle en français. Il veut avoir une expression d'opinion de Sir John Thompson avant son départ pour l'Europe. Il est surpris de voir qu'Ontario, où les écoles séparées ont existé pendant vingt ans, fasse une si forte opposition aux mêmes droits dans Manitoba. Il cite des passages de discours de Sir G. E. Cartier et de l'honorable George Brown, à la Confédération pour prouver que c'était l'intention et l'une des conditions expresses de la Confédération que l'usage de la langue française et l'existence des écoles séparées seraient accordés à la minorité française au Canada. Il nie que le clergé Catholique exerce une censure sur la population française dans la province de Québec et prétend que des rapports plus intimes entre la majorité protestante d'Ontario et la minorité française de Québec prouveraient la vérité de cette assertion.

Le député de l'Islet soutient que le gouvernement local de Manitoba n'avait pas le droit de passer une loi pour abolir l'usage de la langue française et les écoles séparées dans cette province. D'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord le gouvernement fédéral aurait dû désavouer cette loi. Il pense que le gouvernement a trompé Mgr Taubert et la minorité française de Manitoba au sujet de ce désaveu. L'honorable M. Chapleau est allé à Montréal pour entendre, dans le temps, des négociations avec Mgr Taubert, et l'on a fait des promesses d'un caractère formel à Mgr Taubert. Le rapport de Sir John Thompson renferme aussi des promesses, et aucune de ces promesses n'a été tenue.

M. Tarte termine en proposant un amendement pour censurer la conduite du gouvernement au sujet de la question des écoles de Manitoba.

M. LARIVIERE lui succède et parle longuement de ce qui s'est passé avant la confédération et fait connaître les conditions qui ont accompagné l'entrée de Manitoba dans la confédération, et les droits de la minorité en fait d'éducation. Il dénonce avec force l'acte de 1890 et dit que la minorité catholique a fait preuve d'un grand patience et mérite la sympathie du peuple du Canada. Malgré la décision au Conseil privé, les catholiques demandent protection en vertu de l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Les écoles séparées ont été établies par l'acte de 1871, et il n'y a eu aucune intervention dans ce système. Il prétend que M. Tarte n'agit que par esprit de parti et pour faire du capital politique, et son amendement en est la preuve.

Quant à lui, il approuve la conduite du gouvernement en soutenant la cause à la Cour Supérieure. Il dénonce l'amendement de M. Tarte et votera contre.

Sir John Thompson dit qu'il est évident que le discours du député de l'Islet est dicté par un sentiment, et son amendement par un autre sentiment. Il fait voir la contradiction qu'il y a entre les deux. Il cite d'après l'acte de l'Amérique britannique du Nord la définition des pouvoirs conférés aux provinces en fait d'éducation, et les pouvoirs que le gouvernement fédéral peut exercer sur les législatures provinciales sous ce rapport. La 93e section de cet acte stipule qu'aucune législation provinciale ne passera aucune loi qui puisse affecter les droits ou les privilèges concernant les écoles séparées établies par des lois avant la fédération de ces provinces.

Cette disposition s'applique à toutes les vieilles provinces, mais Manitoba n'est entré dans la Confédération qu'en 1870, et par l'acte du Manitoba qui est celui de l'Union de cette province avec le Dominion, cette clause a été altérée du manière à dire que la législation provinciale ne passera aucune loi qui puisse affecter les droits ou les privilèges con-

TUE DANS LES BOIS
TRAPPE PAR UN PRÉLÈVE
Retrouvé une journée après

Un pénible accident est arrivé dans les bois à trois milles de Weymouth, mercredi dernier qui a plongé dans le deuil une famille de Weymouth.

M. James Smith, célibataire, âgé d'environ 36 ans, coupait des billets pour M. Philippe G. LeBlanc, d'Ohio. Un homme de couleur du nom de Henry Johnson travaillait aussi pour M. LeBlanc, tout près de l'endroit où était Smith. Johnson coupait du bois de corde et était sur le point d'abattre un arbre il cria à Smith d'être sur ses gardes. Celui-ci répondit qu'il l'était et en effet il partit avec sa hache à la main et alla se placer à un endroit où il était impossible que l'arbre put l'atteindre. Le noir abattit son arbre et ne s'occupa plus de Smith et ne le renvoya plus parait-il car il était parti pour retourner chez lui. Peu de temps après M. LeBlanc arriva avec son attelage, et appela Smith pour l'aider à charger et ne recevant pas de réponse il s'imagina qu'il s'était rendu au moulin où précisément il avait été convenu qu'il irait après avoir coupé la charge de billets. On ne s'inquiéta pas davantage de son absence, mais arriva au moulin M. LeBlanc qui avait apporté du bois l'aurait oublié, constata que le bûcheron n'y était pas.

La mère et les frères de Smith ne le voyant pas revenir à la maison le soir furent fort inquiètes et le lendemain matin un d'eux se rendit chez M. LeBlanc, qui avait passé une nuit sans sommeil causé par l'inquiétude sur le sort de Smith, et tous deux avec l'aide des voisins partirent pour aller à la recherche de James Smith. Ils le trouvèrent étendu dans la neige raide mort.

Voilà ce qui était arrivé. L'arbre abattu par Johnson avait frappé au poignet mort et l'avait lancé dans la direction où se trouvait Smith et celui-ci fut frappé sur la tête et a dû être tué instantanément. Il avait le crâne défoncé.

UNE LOI DRACONNIENNE
Contre l'usage des cigarettes

Glynn, Wash. 4.—Les deux chambres de la législature de l'Ohio ont adopté une loi défendant pour tout l'état la fabrication, l'achat ou la vente de cigarettes et d'en avoir en sa possession, ou simplement du papier à cigarette.

On nous informe que M. G. S. Doral, artiste-peintre et professeur à l'école des arts et métiers, 184 rue N. D. des Anges, S. Toeb a signé dernièrement le contrat de la décoration intérieure de l'église du Château-Richer. C'est une entreprise importante, mais ce n'est la seule dont M. Doral soit chargé d'exécuter ; il doit partir le 1er avril prochain pour décorer l'intérieur de l'église de N. D. du Sacré-Cœur de Rimouski ; la décoration de l'église de N. D. du Sacré-Cœur lui a aussi été confiée.

Voilà des travaux de décoration qui demandent du talent, du goût et de l'art. M. Doral a donné déjà des preuves nombreuses qu'il possédait cette triple qualité et qu'il savait les mettre en pratique. Nous avons eu l'occasion de visiter quelques-unes de ses œuvres de peinture, et nous nous sommes convaincus que c'est à juste titre qu'il jouit de la réputation d'être l'un de nos meilleurs artistes en peinture. Il n'y a pas de doute qu'il exécutera ses nouveaux travaux de manière à donner pleine et entière satisfaction à toutes les parties intéressées.—s. mar. j. 31

Conférence Agricole

Jeudi le 9 courant il y aura une conférence agricole à Victoriaville, comté d'Arthabaska, donné par le Rév. M. E. Dault à 1 1/2 h. P. M. Le Curé Tessier a bien voulu accorder l'usage de l'église pour cette conférence.

Dans l'après-midi à 10 h. assemblée des propriétaires de fromageries du comté d'Arthabaska, dans la salle publique, pour la réorganisation du syndicat.

Prix pour les silos

M. Louis Richard, riche manufacturier de St-Roch, a acheté une ferme à l'Ange-Gardien, il y a environ deux ans. Il y a fait construire un silo pour lequel il a eu un prix de \$20.

Le bien produit par ces exemples de progrès est très considérable, et nous ne saurions trop féliciter ceux qui en prennent l'initiative.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER

N'a pas d'égal pour le prompt soulagement et le guérison rapide des Rhumes, des Toux, du Croup, de l'Enrouement, de la Perte de la Voix, du Mal de Gorge des Prédicteurs, de l'Asthme, de la Bronchite, de la Grippe et autres maladies de la gorge et des poumons. C'est le remède le mieux connu dans le monde entier pour la guérison de la toux, et il est recommandé par des médecins éminents et est la préparation favorite des chanteurs, des acteurs, des prédicateurs et des professeurs. Il adoucit la membrane enflammée, dégage le larynx, arrête la toux et amène le repos.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER,

pris pour la consommation dans ses premières phases, arrête toute sorte de progrès de la maladie, et même dans ses dernières phases il calme la toux douloureuse et favorise un sommeil réparateur. Il est agréable au goût, n'a besoin que d'être pris en petites doses et n'est point un obstacle à la digestion ni interviend dans aucune des fonctions régulières des organes. Comme médicament de cas imprévus, chaque famille devrait être pourvue du Pectoral-Cerise d'Ayer.

Ayant fait usage du Pectoral-Cerise d'Ayer dans ma famille pendant beaucoup d'années, je puis le recommander pour toutes les maladies qui prétendent guérir. Sa vertu augmente chaque année dans mon établissement, et mes pratiques croient que cette préparation n'a point d'égal comme curatif de la toux.—S. W. Parent, Queensbury, N. B.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER.

Prépare par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les Droguistes. Prix \$1.00 par flacon, \$2.00 par boîte.

Prompt à agir sûr de guérir.

Québec, 31 mars 1892-Jan.

Renard & Cie
EN GROS ET EN DETAIL,
72, RUE ST-PAUL

VAISSELLE, PORCELAINE, PIERRE, IMITATION, FAÏENCE

Marchandises en Grès

SERVICES à dîner, à déjeuner et à thé de différents patrons et de toutes qualités. Vite à des. Surtout à l'occasion de noces.

VERRES
Ligne complète en cristal, en verre commun.

Argenteries
Pots à l'eau, Hachoirs, Bouteilles, Couteaux, Fourchettes et Cuillères, Plateaux, Porte-fruits, etc., etc.

GRANITE
Blanc, gris, blanc et bleu. Couteillerie, Couteaux, Fourchettes, Cuillères en fer, Potagères, etc., etc., etc.

Ferblanterie à Verres à Vitres
Pots à Douceurs, Jardinières, Corbeilles, Vases de tous genres.

RUDE DE CHARBON ET KERO. SINE.
Théâtre 866.
12 avril 1892-Jan.

RENARD & CIE
RUE DE PLUS DESASTREUX

Pour une famille que l'existence de la maladie. Or il n'y a pas de moyen plus sûr de rétablir la santé que d'employer le Pectoral-Cerise d'Ayer. C'est un remède qui agit vite et sûrement. On ne saurait y avoir recours qu'en employant le Pectoral-Cerise d'Ayer. C'est un remède qui agit vite et sûrement. On ne saurait y avoir recours qu'en employant le Pectoral-Cerise d'Ayer.

J. E. P. RACOT
No. 25 Rue St-Joseph
St-Roch Québec

1892-1893

La plus grande merveille du temps moderne!

LES PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang, et guérissent toutes les dérangements du système de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, il sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infatigable pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, enrouement, angine, et pour toutes les maladies de la gorge, il est sans rival.

Manufacturé expressément à l'établissement du professeur HOLLOWAY 235, rue OXFORD, LONDRES, et vendu à la dose de 1 lb. 1 lb. 2 lb. 3 lb. 4 lb. 5 lb. 6 lb. 7 lb. 8 lb. 9 lb. 10 lb. 11 lb. 12 lb. 13 lb. 14 lb. 15 lb. 16 lb. 17 lb. 18 lb. 19 lb. 20 lb. 21 lb. 22 lb. 23 lb. 24 lb. 25 lb. 26 lb. 27 lb. 28 lb. 29 lb. 30 lb. 31 lb. 32 lb. 33 lb. 34 lb. 35 lb. 36 lb. 37 lb. 38 lb. 39 lb. 40 lb. 41 lb. 42 lb. 43 lb. 44 lb. 45 lb. 46 lb. 47 lb. 48 lb. 49 lb. 50 lb. 51 lb. 52 lb. 53 lb. 54 lb. 55 lb. 56 lb. 57 lb. 58 lb. 59 lb. 60 lb. 61 lb. 62 lb. 63 lb. 64 lb. 65 lb. 66 lb. 67 lb. 68 lb. 69 lb. 70 lb. 71 lb. 72 lb. 73 lb. 74 lb. 75 lb. 76 lb. 77 lb. 78 lb. 79 lb. 80 lb. 81 lb. 82 lb. 83 lb. 84 lb. 85 lb. 86 lb. 87 lb. 88 lb. 89 lb. 90 lb. 91 lb. 92 lb. 93 lb. 94 lb. 95 lb. 96 lb. 97 lb. 98 lb. 99 lb. 100 lb.

VENTE SPECIALE
CIENTE SEMAINE
DE
5 MAGNIFIQUES STATUES
EN FONTE.
(3 Sacré-Cœur, St Joseph et N. D. de Lourdes)
De 5 pieds de hauteur, et
UN MAGNIFIQUE CHRIST
Du même métal, de 6 pieds de haut pour
CALVAIRE, CIMETIERE ou EGLISE.

Nous attirons spécialement l'attention de Messieurs les Curés sur cette occasion unique d'orner leurs églises d'une ou de plusieurs statues à des prix sans précédent.

UNE ANTIQUITE.—Un dictionnaire historique en 2 volumes, édité en 1692.

CHEMINS DE CROIX de plusieurs grandeurs, avec et sans cadres.

MANÈMES DES EVEQUES de la Province de Québec, en 6 volumes, valant \$6.00 pour \$2.00.

NOTA.—Conditions spéciales aux Fabriques et Communautés religieuses.

Langlois et Paradis
Ancien magasin J. A. LANGLOIS
177 RUE ST-JOSEPH
Vis-à-vis de l'Eglise St Roch
ST ROCH, QUEBEC

L. DROUIN, gérant
Québec, 12 février 1893.

GUIDE POSTAL DE QUEBEC
Arrivées et départ des Mailles, Mars

FERMEES	M A I L L E S	DUES
A. M. P. M. E. M.		A. M. P. M. E. M.
1 10	—Par le Québec Central : Les Comtés de Dorchester, et Bonaventure, Sherbrooke, New-York et les Etats de l'Est et du Sud.	2 45
1 40	—Par l'Express de l'Intercolonial de Québec à Halifax. —Montmagny, St-Roch des Aulniers, St-Louis, les comtés de Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, partie de Bonaventure et Gaspé, la route d'Edmonton et les Provinces Maritimes.	12 45
12 40	—Les Lacs de la Maldeine et l'Est d'Asiniboia : pas de service en hiver.	
2 00	—Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien : De Québec à Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Anglaise.	5 00
2 30	—Par Trois-Rivières et l'Ouest, Boston et New-York.	3 30
3 00	—Par le Grand-Tronc : Summers, Stanfield, Arthabaska, Victoria, Ville, Warwick, Danville, Richmond et Island Pond, les Etats de l'Ouest, Montréal et Montréal et Kingston.	
3 30	—Par Québec et Richmond, Arthabaska et Trois-Rivières, Sherbrooke, Richmond et Montréal, Saint-Hyacinthe, Montréal et Kingston et les Etats de l'Ouest et l'Island Pond route et les Etats de l'Est.	3 40
3 40	—Par l'Express de l'Intercolonial de Québec à Campbellton : Les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski et Campbellton. N. B. d'Asiniboia, une partie de la Gaspésie, et les Chaudières indiennes.	1 45
3 50	—Par le Chemin de fer du Lac St-Jean : St-Raymond à Roberval, et de Chambord à Châteauguay, Bagotville et Grande Baie et autres bureaux au-dessus les mardis, jeudis et samedis.	8 00
4 00	—Par la Rivière à Pierre tous les jours.	9 30
4 10	Six mailles quitteront Berthier à l'heure indiquée pour la Pointe-aux-Esquimaux, et les endroits intermédiaires, comme suit : Les 3 et 24 janvier, 14 février, 7 et 29 mars prochain respectivement.	
4 20	Partiront de la Pointe-aux-Esquimaux pour Berthier les 13 et 20 janvier, 8 et 24 février, 14 février, 7 et 29 mars prochain respectivement. Les lettres ou journaux mis à la poste au repère à Québec, les 5 et 26 décembre, 16 janvier, 6 et 27 février, et 21 mars prochains, à 3.30 P. M., seront expédiés par les Courriers qui quitteront Berthier pour la Pointe-aux-Esquimaux aux dates ci-haut mentionnées.	
4 30	Quatre mailles quitteront la Pointe-aux-Esquimaux pour Natashquan, Baie-Croix et les Lacs St-Jean, St-Raymond, St-François, et St-Maurice, respectivement, avec la Malle venant de Berthier, et quatre mailles quitteront Lourdes du Blanc Sablon, pour la Pointe-aux-Esquimaux via Bonne Espérance, les 4 décembre, 4 janvier, 1er février et 1er mars respectivement.	

PAR VOITURE

De	St-Nicolas à Lévesque	De	De
St-Nicolas		St-Nicolas	St-Jean Chrys.
7 45	10 00	10 00	1 30
7 45	10 00	10 00	1 30
8 45	10 00	10 00	2 30
8 45	10 00	10 00	2 30
9 45	10 00	10 00	3 30
9 45	10 00	10 00	3 30
10 45	10 00	10 00	4 30
10 45	10 00	10 00	4 30
11 45	10 00	10 00	5 30
11 45	10 00	10 00	5 30
12 45	10 00	10 00	6 30
12 45	10 00	10 00	6 30
1 45	10 00	10 00	7 30
1 45	10 00	10 00	7 30
2 45	10 00	10 00	8 30
2 45	10 00	10 00	8 30
3 45	10 00	10 00	9 30
3 45	10 00	10 00	9 30
4 45	10 00	10 00	10 30
4 45	10 00	10 00	10 30
5 45	10 00	10 00	11 30
5 45	10 00	10 00	11 30
6 45	10 00	10 00	12 30
6 45	10 00	10 00	12 30
7 45	10 00	10 00	1 30
7 45	10 00	10 00	1 30
8 45	10 00	10 00	2 30
8 45	10 00	10 00	2 30
9 45	10 00	10 00	3 30
9 45	10 00	10 00	3 30
10 45	10 00	10 00	4 30
10 45			

ANNONCES NOUVELLES

Vente par encan.—Ost, Lemoine & Co.
Médicaments demandés.—Mme Vallée.
Soumission demandée.—R. P. E. Roy.
Printemps 1893.—Ost, Lemoine & Co.
Cour de circuit.—Fisher, Burroughs & Campbell.
Fournitures électriques générales.—J. E. Guay.
Bien de plus dévoués.—J. E. P. Radford.
Grande vente à bon marché.—Behan Bros.
Nouveautés du printemps.—Côté & Faguy.
Maison Barabide nouvelle révisée.—Langlois et Paradis.

Dernière Edition

La question des écoles du Manitoba

LA MOTION DE M. TARTE

La Chambre des Communes a été saisie hier de la question des écoles du Manitoba, par M. Tarte, qui a proposé la motion suivante :

Que cette chambre désire exprimer sa désapprobation de l'action du gouvernement relativement à la question des écoles du Manitoba, à propos de laquelle le cabinet a prétendu assumer des fonctions judiciaires qui sont en conflit avec son devoir comme assemblée constitutionnelle de la Couronne, cette prétention étant complètement contraire à la loi, et tendant, si on l'approuve, à la subversion absolue du principe de la responsabilité ministérielle.

Cette motion de non-confiance proposée par M. Tarte n'aborde pas la question en elle-même. Après avoir tant réclamé les droits de la minorité manitoibaine, après avoir tant crié que l'esprit de parti devait être oublié dans une question aussi grave, le député de l'Islet a présenté à la chambre une motion dont le seul but est de rallier autant de votes que possible contre le gouvernement.

Il y a un hiatus entre le discours de M. Tarte et sa motion. Ayant à choisir entre une affirmation catégorique et directe du droit de nos concitoyens manitoibains aux écoles séparées, et une proposition de blâme contre le gouvernement basée sur la tactique de celui-ci, il s'est écarté de la première et s'est rabattu sur la seconde.

La motion de M. Tarte pourra lui donner plus de votes telle qu'elle est rédigée que si elle l'eût été autrement. Mais lors même qu'elle serait adoptée, elle n'apporterait aucune solution à la question des écoles. Car elle n'a pour objet que de déclarer incorrecte, au point de vue constitutionnel, l'action du gouvernement lorsqu'il assume des fonctions judiciaires.

Bien des députés qui sont hostiles aux droits de la minorité manitoibaine, pourrout voter pour la motion de M. Tarte qui condamne purement et simplement une certaine ligne de conduite du gouvernement.

De même bien des membres de la chambre des communes qui sont favorables aux droits de nos frères du Manitoba, pourrout voter contre la motion de M. Tarte.

C'est la meilleure preuve que cette motion ne touche vraiment pas au mérite de la question.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres est convoqué pour 4 heures, cette après-midi ; le cabinet sera au complet.

Au Couvent de Sillery

Nous avons eu la bonne fortune d'aller examiner, au couvent des dames de Jésus-Marie, à Sillery, les travaux destinés à l'exposition de Chicago.

Rien de plus intéressant que cette visite. Une série de cahiers contiennent d'abord des renseignements sur l'organisation du cours suivi, et sur l'histoire de la maison, puis des travaux, compositions etc., des élèves sur les différentes branches enseignées.

Ces cahiers font saisir sur le vif les méthodes d'enseignement suivies à Sillery et les résultats obtenus. Hélas ! nous ne pouvons que constater que ces résultats sont des plus remarquables.

Nous avons constaté avec une satisfaction spéciale que la sténographie et la clavierographie font partie du cours d'études. Voilà quelque chose de pratique, sans doute !

On nous a aussi montré des travaux d'aiguille, de crochet, de tricot, etc., que nous avons beaucoup admirés malgré notre incompétence.

Enfin, nous avons pu constater quelle prononciation parfaite et quelle excellente diction on enseigne aux élèves par les répétitions de deux morceaux littéraires, dits avec aisance et naturel, l'un par mademoiselle Verreault, de St-Jean Port-Joli, et l'autre par mademoiselle Lavergne, d'Arthabaska.

Cette visite à Sillery nous a laissée la meilleure impression. Madame la supérieure et ses distinguées collaboratrices voudrout bien accepter nos remerciements pour leur charmant accueil.

Il est certain que la maison de Sillery tiendra à Chicago un rang très honorable.

M. W. Morris, M. P. P., prétend que la loi déclarant que la bière ne contenant pas plus de 4 pour cent d'alcool ne sera pas considérée liqueur enivrante, sera désavouée.

Le drame de St-Roch

TEMOIGNAGE DE JULES E. FORTIN

Les agissements de la belle-mère

AU LIT DE MORT DE SON MARI

Arrestation de l'accusée

L'enquête s'ouvre à neuf heures et quelques minutes.

M. JULES E. FORTIN a continué son témoignage. Il avait l'habitude d'aller voir son père durant sa maladie. Son père ne vivait pas toujours en bons termes. Les premiers jours de la maladie qui a été suivie de la mort, il n'est pas allé voir son père, parce que sa sœur Eva lui dit que c'était une légère indisposition. Il est allé voir son père le 20 décembre, et il est mort le 21 décembre. Il était huit heures du matin quand il est allé là et en montant à la chambre du malade, il a rencontré sa belle-mère. Il parait que papa est bien malade, lui dit-elle—je crois que ce ne sera pas grand chose, répondit-elle.

Il continua vers la chambre de son père situé dans les mansardes. Après avoir embrassé le malade il lui demanda comment il se portait. Il était couché dans son lit. Le malade répondit qu'il n'était pas bien et de fait il a paru au témoin qu'il était gravement atteint. Après avoir causé quelques instants avec lui, il revient à l'étage inférieur. Sa belle-mère était là, et elle parut anxieuse d'avoir son opinion. Il lui répondit qu'il trouvait son père en danger. Il ne se rappelle pas qu'il y eut quelqu'un dans l'appartement. Il ajouta qu'il allait télégraphier à ses frères et sœurs à Montréal. N'en faites rien, dit-elle, le Dr Lebel dit que c'est la grippe. Il se décida d'attendre un peu. Dans la matinée il retourna à plusieurs reprises voir son père et il lui semblait qu'à chaque fois son état s'aggravait. Il y avait toujours quelqu'un aux environs de la chambre, sa respiration semblait devenue plus géc, mais il ne se plaignait d'aucune douleur aux intestins. Sa belle-mère ne paraissait pas son opinion quant à l'état du malade. Le père n'avait pas encore été appelé. Le témoin soupçonnait que sa belle-mère voulait lui cacher la gravité de la maladie de son père, il alla vers midi consulter le Dr Lebel qui lui dit considérer le malade fortement atteint, et qu'il était bon de voir à ses affaires, que ce n'est pas cela qui le ferait mourir.

Dans l'après-midi, vers 1.30, il retourna à la maison du malade et il dit à sa belle-mère qu'il était décidé à télégraphier à Montréal, ne voulant pas attendre qu'il fut trop tard. Sa belle-mère lui donna alors à entendre que le malade prenait du mieux. Vouloir en avoir le cœur net, il alla chez son médecin, le Dr W. A. Verge. Il pouvait être alors 2 heures à 2.30 heures. Chemin faisant il dit au Dr Verge qu'il voulait savoir la vérité au sujet de la maladie de son père et de la gravité de la situation. Le Dr Verge lui dit qu'il était très malade, et qu'il était bon de voir à ses affaires, que ce n'est pas cela qui le ferait mourir.

Le Dr Verge monta à la chambre du malade, et peu de temps après, il dit au témoin et à sa sœur, de passer dans une chambre voisine où il nous suivit. Il nous dit que, dans son opinion, le défunt n'en avait plus que pour quelques heures à vivre, et de se hâter s'il avait quelque chose à faire. Le témoin a compris par là qu'il s'agissait de ses dernières volontés. Il se rendit alors chez lui avertir sa femme et ses petits gars d'aller voir son père qui venait d'être condamné par le médecin. Pendant qu'ils se préparaient le témoin est revenu à la maison du malade où il a vu M. Amédée Mailloix, ancien marchand et rentier, qui était un ami de son père. M. Mailloix se dirigeait vers la chambre du malade où il entra, refermant la porte de la chambre sur lui. Il ne croit pas qu'il y eut d'autres personnes dans la chambre. M. Mailloix sortit quelques instants après disant qu'il allait chercher un notaire et qu'il allait revenir aussitôt. Au même instant, il entendit sa belle-mère qui était près de la chambre, dire à haute voix : Qu'est-ce qu'il a à se mêler des affaires qui ne le regardent pas, ce Mailloix-là ? Elle était très excitée, traitait et sortait de la chambre du malade, disant à celui-ci : on va te fatiguer avec cela, on ne veut pas te laisser mourir en paix. Il y avait beaucoup de monde là, entre autres sa sœur et une dame Boucher qui pensionne au Sacré-Cœur. Soupçonnant que la belle-mère pourrait faire quelque chose qui ne serait pas bien, à partir de ce moment là, le témoin l'observa continuellement. Peu après, revint M. Mailloix, accompagné du notaire Boily. Tous deux entrèrent dans la chambre du malade. La belle-mère voulut les y suivre, mais le notaire lui dit qu'il désirait être seul avec le malade.

Le notaire voulut fermer la porte, mais la belle-mère dit qu'il ferait peut-être trop froid dans la chambre. Il eût dit que le notaire lui dit qu'il n'y avait pas de danger, qu'il faisait très chaud dans la chambre. Et il ferma la porte. La belle-mère partit de plus en plus excitée ; elle allait et venait s'appuyant sur un lit dans une chambre voisine. Elle pleurait et disait : Ils vont le faire mourir avec leurs testaments. Puis elle se colla l'oreille contre la porte. On entendait bien ce que se disait à l'intérieur. Le témoin entendit le notaire demander au malade s'il avait bien sa connaissance et il croit que la réponse a été affirmative. Continuant, le notaire demanda : comment voulez-vous arranger vos affaires, M. Fortin ? Celui-ci répondit que tout l'argent qu'il avait à la banque sur hypothèque, il le donnait à sa fille, Eva, et je laisse à M. Mailloix le soin de distribuer les autres biens entre mes autres enfants. La belle-mère entendait cela, devint surexcitée et elle essaya de nouveau d'entrer dans la chambre du défunt. Il croit qu'à ce moment le notaire lui dit : si vous essayez d'entrer de nouveau, je vais barrer la porte. Elle dit au notaire : signez tout ce que vous voudrez, moi je ne le signerai pas. J'ai un contrat de mariage, je m'en tiens à cela. Le notaire répliqua : je suis appelé de la

part du mourant et je ferai mon devoir, et il referma la porte. Puis le notaire ouvrit la porte et demanda de l'encre et une plume. La belle-mère profita de ce que la porte était ouverte et elle entra. Le témoin la suivit, la belle-mère alla près de son père, et lui dit : Mon pauvre père, ils sont après te fatiguer, veux-tu prendre quelque chose pour te rafraîchir ? Il ne sait ce que son père a répondu. Sortant de la chambre, la belle-mère demanda un verre ou un bol. La belle-mère est allée dans la chambre voisine et est revenue avec un verre ou un bol à la main. S'approchant du lit elle prit une bouteille en verre balle contenant un liquide brunâtre dont elle versa une partie dans le verre ou bol, et le présentant au malade, elle lui dit :

Prends donc, son père, ça va te faire du bien. A ce moment là le témoin n'a eu aucun soupçon croyant qu'elle lui donnait un remède pour le réconforter. A ce moment là, le notaire Boily se retournant légèrement vers le témoin lui demanda s'il y avait longtemps que son père était malade qu'il ne venait que de l'apprendre. Il n'a pas eu le temps de répondre, car au même instant, il entendit son père crier : qu'est-ce que tu me fais prendre là ? comme ça me brûle. C'est alors qu'un soupçon traversa son esprit et il crut qu'elle lui avait fait prendre quelque chose de fort pour lui faire perdre sa raison. Il descendit immédiatement à l'étage inférieur avertir les médecins : montez donc, dit-il à ceux-ci pour ce qu'elle a fait prendre au malade, il dit que ça le brûle. On monta sans faire de bruit, espérant trouver encore le bol en question et voir ce qu'il contenait. Il entra le premier dans la chambre, suivi des Drs Verge et Lebel. Tout était disparu : verre, bouteille et belle-mère ; il ne restait avec le malade que le notaire Boily. Le Dr Verge resta au pied du lit, et dit au témoin de rester calme. Le Dr Lebel fit l'inspection de la chambre cherchant s'il ne trouverait pas le verre. Il en trouva un grand qui servait pour boire, ce n'était pas celui-là. La bouteille était de la grosseur du ponce et de 3 à 4 ponce de long. Quand il est remonté avec les médecins, le malade n'avait plus sa raison, quelques instants après le notaire Boily est descendu lui aussi, disant qu'il n'avait pas voulu continuer parce que le père n'avait plus sa raison. Les deux médecins et M. Mailloix étaient là. Cela se passait dix minutes environ après que le malade eût pris le liquide que lui avait présenté sa belle-mère.

Le témoin dit qu'il avait beaucoup de peine de voir que ses frères et sœurs étaient laissés sans le sou par la mort de leur père, lui héritant de \$5,000 à \$6,000, et il se demanda au notaire d'attendre quelques instants encore, que son père pourrait revenir mie x. Le notaire répondit qu'il ne voulait pas se faire jeter dehors par la belle-mère.

Il a d'autant moins remarqué la bouteille contenant le liquide que sa belle-mère avait administré à son père que c'était à peu près la forme de la bouteille dans laquelle on avait pris un remède la nuit précédente.

Ce qui lui faisait surtout de la peine c'était de voir sa sœur Eva rester sans le sou et orpheline.

La belle-mère a voulu éloigner plusieurs fois le témoin de la chambre en lui disant d'aller chercher le père pour lui administrer l'Extrême-onction. Le témoin répondit qu'il venait de le recevoir. Quand même, dit la défunte, cela lui fera plaisir. A la demande de M. Mailloix, le témoin est allé chez le notaire Lemoine qui a acheté le greffé du notaire Voisselle, demander si son père avait un contrat de mariage. Il en avait un qui léguait les biens au dernier survivant. Son père est mort vers 5 heures du soir. La fiole contenant le liquide administré au malade pouvait avoir 3/4 de ponce de diamètre et 3 à 4 ponce de haut, elle était remplie aux trois quarts d'un liquide brunâtre.

Chaque fois que la belle-mère administrait un remède au malade, elle disait au témoin. Eh bien ! vous voyez, j'ai bien son de votre père, vous n'avez pas à vous plaindre. Durant la nuit, un jeune Binet, parent de la famille, avait été chargé par la belle-mère de faire prendre les remèdes au défunt toutes les deux heures. Le malade ne se plaignait pas alors que ça le brûlait à sa connaissance, il n'y a pas eu de recherches de faites pour retrouver le remède ou le verre. Le soir de la mort de Fortin, la belle-mère a chargé M. Légar, député inspecteur de cuir, d'aller chercher des papiers au bureau du défunt.

Après ce témoignage qui se continuera cette après-midi, le coroner a ordonné l'arrestation de Mme Fortin à son domicile, No 3, rue du Pont. C'est le sergent Harpe qui a été chargé de faire l'arrestation.

Mme Fortin sera présente à l'enquête, cette après-midi.

A Montréal

PAMPHLET ANTI-CLERICAL

LE R. P. PLESSIS A NOTRE-DAME

Montréal, 7 mars.—On annonce pour aujourd'hui l'apparition d'un pamphlet intitulé "Au pays des Ruines, Ruines cléricales." Ce livre est écrit par M. Filiatrault, l'administrateur de la "Canada Revue", il n'a, nous dit-on, une préface empruntée aux écrits de feu M. Joseph Drouin.

C'est un in-16 de 181 pages, avec couverture rouge, divisé en quatorze chapitres. Il n'y a pas de nom d'auteur. —Les prédictions de l'éminent orateur, qui occupe la chaire de Notre-Dame pendant le Carême, attirent une foule toujours croissante. Nous avons eu, hier, un discours remarquable sur les grandes questions humanitaires qui agitent la société moderne, et le révérend père a traité le sujet avec une clarté et une force d'argumentation qui firent sérieusement réfléchir les capitalistes et les adorateurs du million.

Son parallèle entre le Capital et le Travail a été traité de main de maître, et d'écarter le penseur profond et le philosophe.

Un accident vient d'arriver dans une carrière du Coteau St-Louis, près Montréal.

Chas Boulé et Paul Roussel ont été affreusement brûlés, défigurés et blessés par un coup de mine. Roussel a eu la crâne fendu et une partie du cuir chevelu enlevé, son état est critique.

Quoique moins gravement atteint, Boulé est dans un état alarmant. Tous deux ont été transportés à leur résidence.

Incendie

A 3.30 heures ce matin, une alarme a été sonnée à la boîte 41 pour un incendie qui venait de se déclarer dans l'entree de M. George Manning, rue Champlain, et propriété de l'hon. John Hearn. Le feu a tout détruit.

Incendie

A 3.30 heures ce matin, une alarme a été sonnée à la boîte 41 pour un incendie qui venait de se déclarer dans l'entree de M. George Manning, rue Champlain, et propriété de l'hon. John Hearn. Le feu a tout détruit.

CORRESPONDANCE

AU COMMERCE D'ÉPICERIES

Malgré les réclames ronflantes de plusieurs marchands, nous sommes les seuls importateurs, non-seulement à Québec mais dans tout le Canada, qui aient en magasin de la Melasse Barbade nouvelle récolte 1893, que nous avons importée par Steamer jusqu'à New-York, de là par les chars et arrivée à Québec hier soir.

N'en déplaise à plusieurs marchands, notre devoir est de rétablir ce fait, et de prévenir MM. les Épicier, qui ou cherchent à leur faire avaler une pilule qui sent le vieux Sirop.

LANGLOIS ET PARADIS

CONFERENCE DE M. FRECHETTE

La société de secours mutuels, C. M. B. A., branche de Lévis, a invité M. L. Fréchette à donner une conférence au profit de la fanfare de Lévis. La conférence aura lieu jeudi soir dans la salle Notre-Dame. On nous dit qu'elle sera du plus haut intérêt. M. Audet, chef de la fanfare, a préparé un programme très attrayant.

Nul doute qu'on ne voudra pas manquer cette bonne aubaine qui s'offre au public.

LEGISLATURE DE ST-JEAN N. B.

La législature de cette province s'assemble jeudi prochain. Ce sera sa première session avec une seule chambre, le Conseil législatif ayant été aboli par la dissolution.

La députation compte plusieurs nouveaux membres. En voici quelques-uns : MM. Théotime Blanchard et John Sivewright pour le comté de Gloucester ; M. Jean Bte Goguen pour le comté de Kent ; MM. A. E. Kilham, John W. Y. Smith et W. Woodbury Wells pour le comté de Westmorland ; l'hon. H. R. Emerson pour le comté d'Albert.

M. Burehill, député de Northumberland, sera, avons-nous déjà dit, proposé par le gouvernement au fauteuil d'orateur.

La majorité du gouvernement sera peut-être plus considérable que dans l'ancienne chambre.

GRANDE CONFLAGRATION

Dans le Nord-Ouest

Winnipeg, 4.—Une dépêche annonce que la ville de Warman, Manitoba sud, est en feu et que la conflagration sera dévastatrice. Il n'y a aucune assurance. Le feu s'est déclaré dans le quartier commercial et les quelques détails parvenus annoncent qu'une dizaine des principales maisons commerciales, banques, etc., sont en cendre.

Mort subite

Moncton, N. B., 4.—Frank Morrison, gérant de la Banque de la Nouvelle-Écosse, à Chatham, est mort subitement hier.

RETARD DE 12 JOURS

Aucune nouvelle du Naronic

New-York, 4.—Aucune nouvelle encore du "Naronic", qui est aujourd'hui en retard de 12 jours. Le "Naronic" a à son bord 75 personnes en comprenant les 55 hommes d'équipage. On télégraphie de Londres que l'anxiété est grande au sujet et les intéressés paient aujourd'hui dix guinées pour cent de prime d'assurance sur la cargaison.

UNE VILLE DETRuite

Sandgate minée par la mer est en ruines

Londres, 6.—Dans la nuit d'avant-hier, les habitants de Sandgate, comté de Kent, ont été réveillés par l'écrasement de maisons et du bruit de grondements souterrains. Dans leur fuite, les gens recontraint de larges cervasses et ils étaient suffoqués par des vapeurs délétères.

On eut à un tremblement de terre ; les fugitifs en répandirent le bruit dans un champ voisin et les troupes arrivèrent pour seconder les citoyens dans leur œuvre de sauvetage. Au bout de deux heures les grondements souterrains cessèrent et le commandant des troupes fit des investigations.

Un acquit bientôt la preuve que le sol sur lequel Sandgate était bâtie avait glissé de plusieurs pieds, miné par la mer. Les conduites principales d'eau et du gaz ont été déplacées de sorte que les approvisionnements d'eau et du gaz sont impossibles.

Un grand nombre de maisons sont complètement détruites et les immeubles les plus solides ont chancelé sur leurs fondations et n'offrent plus aucune sécurité.

Plusieurs fois dans la journée on a entendu de nouveaux bruits souterrains.

La ville était construite sur une falaise peu élevée sur le bord de la mer, les flots l'ont miné et elle a glissé emmenant la ville avec elle.

Deux cents maisons sont détruites et, jusqu'à présent, on ne croit pas qu'il y ait eu d'accidents de personnes.

DEUX OUVRIERS BLESSES

Dans l'explosion d'une mine au Coteau St-Louis

Leur état critique

Un accident vient d'arriver dans une carrière du Coteau St-Louis, près Montréal.

Chas Boulé et Paul Roussel ont été affreusement brûlés, défigurés et blessés par un coup de mine. Roussel a eu la crâne fendu et une partie du cuir chevelu enlevé, son état est critique.

Quoique moins gravement atteint, Boulé est dans un état alarmant. Tous deux ont été transportés à leur résidence.

MORT DE M. TAINE

Paris, 6.—M. Taine, le littérateur et historien bien connu, vient de mourir, âgé de près de 65 ans. Il fit paraître successivement plusieurs ouvrages, entr'autres, *Les Philosophes français du XVIIIe Siècle* (1856), qui fit beaucoup de bruit.

M. Taine a publié un certain nombre d'ouvrages, la plupart sous l'inspiration des doctrines fatalistes et dans un esprit d'opposition ouverte au spiritualisme.

Son *Histoire de la littérature anglaise* présentée au concours de l'Académie française fut repoussée à cause des doctrines, et l'évêque d'Orléans l'accusa d'athéisme à propos de cet ouvrage.

Les *Origines de la France contemporaine* restèrent son ouvrage, capital. Ce livre lui ouvrit les portes de l'Académie où il fut élu le 14 novembre 1878. Il avait reçu, en 1871, le titre de docteur en droit civil de l'Université d'Oxford.

Taine a succombé à la consommation compliquée de diabète. M. Pasteur lui avait fait donner des injections d'elixir de Brow-Séguard, il y a huit jours et ce liquide l'avait raumé. Avant de mourir il a eu une longue conversation avec Mgr d'Hulst.

Mort du Cardinal Place

Paris, 6.—Le cardinal Charles Philippe Place vient de mourir à l'âge de 79 ans.

Né à Paris le 14 février 1814, il étudiait le droit, fut reçu docteur en 1841, et se fit inscrire au barreau. Secrétaire de M. de Corcelles, pendant le séjour de ce plénipotentiaire à Gaète, il quitta ce poste pour entrer dans les ordres. Il devint supérieur du Petit Séminaire d'Orléans. En 1861, il fut nommé supérieur de celui de Paris ; en 1863, auditeur de Rote en Cour de Rome. Evêque de Marseille le 2 août 1865, il fut promu archevêque de Rennes le 13 juin 1878 et élevé au cardinalat le 7 juin 1886.

Faits Divers

Ponce coupé

Samedi dernier, M. Jos. Blais forgeron, s'est fait couper le bout du ponce par une scie ronde au moulin de M. T. Paradis, de cette ville.

Il ne s'aperçut, dit-on, de l'accident que lorsqu'il trouva sur une planche le bout du doigt mutilé.

Institut Canadien

L'hon. C. Langelier donnera une conférence mercredi soir, à 8 h. P. M. Sujet : Les Poètes Français.

Unesuccursale

La banque Nationale a décidé d'établir une succursale à St-François de la Beauce. Le gérant de la succursale de St-Hyacinthe dirigera cette nouvelle branche.

Vol d'un cheval

M. Dion, cultivateur de St-Gervais, est venu se plaindre à Québec, que la semaine dernière, un magnifique cheval trotant sur mille dans 3 minutes, lui avait été volé dans son étable.

Il trouva sur la porte de sa grange un écriteau disant : "Je prends ton cheval pour quelques jours seulement, j'en avais absolument besoin pour aller à Québec, je te le remettrai dans quelques jours."

La même journée, le deuxième voisin constatait la disparition de son harnais.

On nous dit

On nous dit que le fonds de Banque-routte de Blagdon et Paradis se vend rapidement et surtout qu'il se vend à des prix extrêmement bas.

Nous conseillons à nos lecteurs de ne pas manquer ces grands avantages.

Vente de propriété

La propriété de M. Lane dans la Côte d'Abraham, a été vendue par le shérif et adjugée à M. Hawkins.

Bâtisse du club athlétique

Les entrepreneurs ont signé le contrat pour la construction de la bâtisse de l'Association Athlétique de St-Roch samedi. Ils espèrent que tout sera prêt pour le 1er mai.

Arrestation de deux assassins

Hier après-midi deux individus, pas mal en goguette, irlandais d'origine, sont entrés au bureau des usines Carrier Lainé & Cie et ont demandé au teneur de livre, M. Labadie, de leur donner de l'argent. Comme bien l'on pense, M. Labadie leur a répondu par un refus formel. Les deux voyous s'en sont allés jeter la pierre, mais ils ont été reçus comme ils le méritaient. Voyant cela ils ont pris la fuite. La police, avertie à la fin tardée à les rejoindre et à les mettre sous verrous.

Au Labrador

Le courrier du Labrador qui vient d'arriver à Québec, par voie de terre, rapporte que la chasse n'est pas fructueuse cette année sur la côte nord. Le renard rouge seul abonde, mais les beaux renards sont très rares. La pêche au loup-marin, l'automne dernier a été tellement défavorable qu'on a constaté une diminution de 2000 sur le nombre de l'année dernière.

Atte

Nous ne pouvons trop attirer l'attention des communautés religieuses et du public sur l'annonce de M. Guay. Ses téléphones parlent nettement à l'importance de la question. Monsieur Guay se charge des installations complètes depuis le pouvoir moteur jusqu'à la lampe, aussi du transport de la force conjointement avec la lumière électrique.

Incendie

A 3.30 heures ce matin, une alarme a été sonnée à la boîte 41 pour un incendie qui venait de se déclarer dans l'entree de M. George Manning, rue Champlain, et propriété de l'hon. John Hearn. Le feu a tout détruit.

Incendie

A 3.30 heures ce matin, une alarme a été sonnée à la boîte 41 pour un incendie qui venait de se déclarer dans l'entree de M. George Manning, rue Champlain, et propriété de l'hon. John Hearn. Le feu a tout détruit.

Nouveautés du Printemps.

300 PIÈCES

INDIENNES ANGLAISES

MOUSSELINES FANTAISIE.

LAWNS

GINGHAMS.

50 PIECES

MEILLEURS CHALLIES FRANÇAIS

Fonds Crème, Bleu, Beize.

HELIOTROPE CARDINAL Bleu-Marin et Noir.

75 PIECES

FLANELLETES depuis 66 la verge.